



PV de la séance du 6 janvier 2026 - Extraits

La séance est ouverte à 16h30 et clôturée 17h30.

Participants :

- Michel Tacchini, président
- Flavio Piras, vice-président,
- Karine Simond, conseillère municipale
- Gérald Jordan, conseiller municipal
- Grégoire Blatter, secrétaire municipal

Absent :

- Frédéric Guex, conseiller municipal

Mot de bienvenue du président

Le président ouvre la première séance de l'année 2026 de la législature 2025-2028, salue les membres du Conseil et le secrétaire municipal, réunis à la salle du Conseil et à qui il formule ses vœux pour la nouvelle année.

Approbation du dernier PV

Aucune remarque n'étant formulée à propos du dernier PV, il est approuvé en l'état par le Conseil. Le président remercie Grégoire Blatter pour sa rédaction.

Le Président informe sur les points suivants :

Autorisation de construire

- Parcelle n° 1382 - Bohnet Delphine et Oliver - Pose d'une haie de troènes en limite de propriété.
- Le Conseil accepte de délivrer cette autorisation de construire pour autant qu'elle ne soulève aucune opposition dans le délai légal.

Procédure de consultation - Rapport et avant-projet de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux (LALPA) et de la nouvelle loi cantonale sur les chiens

Michel Tacchini signale que le Conseil d'Etat a mis en consultation l'avant-projet de la loi d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux (LALPA) et de la nouvelle loi cantonale sur les chiens ainsi que le rapport d'accompagnement, jusqu'au 19 janvier 2026. Parmi les nouveautés liées à ce projet, une taxe cantonale sur les chiens de CHF 25.00 serait introduite.

Le Conseil ne compte pas réagir à cette consultation. Il prend note que la taxe sur les chiens pourrait être adaptée pour compenser l'introduction d'une taxe cantonale.